

SOUS-PREFET DE SAINT-MALO

PÔLE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Saint Malo, le 18 avril 2018

Affaire suivie par Jacqueline VALLEE
Tel : 02.99.20.22.75
Fax : 02.99.56.80.03
Jacqueline.VALLEE@ille-et-vilaine.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier en date du 17 avril 2018, vous me faites part de vos recherches infructueuses relatives à un arrêté en date du 18 décembre 2012 attribuant la dénomination de commune touristique à la commune de Saint-Malo, pour une durée de cinq ans.

Après consultation du service concerné, je vous informe que la date du 18 décembre 2012 correspond au décret ministériel classant la commune de Saint-Malo comme station de tourisme, dont vous trouverez copie ci-joint.

Je précise que la dénomination de commune touristique obtenue le 8 février 2010, pour une durée de cinq ans, correspondait à une première démarche préalable à l'obtention du classement en station de tourisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François-Claude PLAISANT

Monsieur Alain GUILLARD
OSONS
Guichet des associations
40, ter square des Caraïbes
35400 SAINT-MALO